Vieux-Longueuil
longueuil

Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté les règlements suivants :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Règlement VL-2020-764 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin de permettre les habitations multifamiliales de 4 étages dans la zone C24-011 (district d'Antoinette-Robidoux)	3 novembre 2020 10 novembre 2020
Règlement VL-2020-766 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin d'éliminer la superficie et le frontage minimal des terrains et d'autoriser les bâtiments de structure jumelée dans la zone C22-393 (district de Saint-Charles)	3 novembre 2020 10 novembre 2020

2. Une copie de ces règlements peut être consultée à l'adresse Internet suivante : www.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements ou en faisant une demande à l'adresse courriel greffe.vl@longueuil.quebec. Pour information : 450-463-7013.

Longueuil, le 10 novembre 2020.
Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil